



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 09/11/2022

Sécheresse en Corrèze : certains secteurs du département sont abaissés au niveau d'alerte suite aux dernières précipitations

Le comité départemental restreint de suivi de la ressource en eau s'est réuni **le 7 novembre 2022** afin de partager les informations sur la situation actuelle, et les prévisions quant à l'évolution de la ressource en eau.

Les dernières précipitations du mois d'octobre et de début novembre ont permis une hausse des débits et une amélioration du fonctionnement des cours d'eau. Les assecs ont notamment disparu. Toutefois, en raison du déficit pluviométrique récurrent l'étiage se poursuit, et en l'absence de pluies soutenues et régulières prévues par Météo France dans les jours à venir, **cette légère amélioration demeure fragile.**

À ce jour, des difficultés d'écoulement sur certains cours d'eau perdurent. La plupart des ressources souterraines (75 %) se trouvent toujours à un niveau de remplissage inférieur à la moyenne, et 30 % d'entre elles se situent à un niveau « très bas ». La recharge des ressources souterraines qui démarre normalement à cette époque de l'année est contrecarrée par l'absence de pluie significative. La situation concernant l'alimentation en eau potable (AEP) des usagers **reste préoccupante pour quelques collectivités qui continuent d'avoir recours au citernage** pour approvisionner leurs réseaux.

Néanmoins afin de prendre en compte ces récentes améliorations, le préfet a pris la décision d'abaisser au niveau d'alerte les secteurs hydrographiques suivants : **Vézère aval, Dordogne aval, Dordogne amont, Corrèze aval, Xaintrie et Auvézère.** Concernant les bassins hydrographiques de la Vézère amont, de la Corrèze amont et de la Vienne, le niveau d'alerte renforcée est maintenu.

Ces nouvelles dispositions **s'appliquent jusqu'au 30 novembre 2022.**

Dans les secteurs où le plan d'alerte renforcée reste en vigueur, le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage équipée d'économiseur d'eau ou de lavage haute pression, le remplissage complet de l'eau des piscines privées, l'arrosage des pelouses et le nettoyage des terrasses et des

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

façades demeurent interdits à partir de l'eau du réseau. Toutefois l'arrosage des jardins potagers des particuliers et des terrains de sport des collectivités et entreprises reste autorisé de 20h00 à 8h00 du matin.

Dans les secteurs où le plan d'alerte s'applique, le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage équipée d'économiseur d'eau ou de lavage haute pression, le nettoyage des terrasses et des façades et le remplissage complet de l'eau des piscines privées sont toujours interdits à partir de l'eau du réseau. La remise à niveau des piscines existantes est cependant possible, ainsi que leur remplissage en cas de première mise en eau. L'arrosage des jardins potagers des particuliers et des terrains de sport des collectivités et entreprises est autorisé de 18h00 à 10h00 du matin. L'arrosage des pelouses et espaces verts est également permis entre 18h00 et 10h00.

Les mesures prévues par ce nouvel arrêté préfectoral ne concernent pas les communes adhérentes au syndicat mixte Bellovic, dès lors que l'eau provient du réseau public d'eau potable.

Le préfet invite chaque consommateur d'eau à être très attentif à l'utilisation de la ressource en eau, et au respect des mesures édictées.

Retrouvez l'arrêté et toutes les informations utiles sur :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Police-de-l-eau/Ressource-en-eau>
ainsi que sur le site : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex